

RETOUR AU DROIT COMMUN DANS LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce qui change :

- Dans le cadre privé, familial et amical le port du masque n'est pas obligatoire si l'ensemble des personnes ont bénéficié d'un schéma vaccinal complet

Les visites des proches :

- Possibles sans rdv,
- Possible en chambre et dans les espaces collectifs,
- Registre de traçabilité maintenu (plus d'auto-questionnaire),
- Les repas avec les proches sont autorisés,
- Sensibilisation des résidents et de leurs familles sur le respect des gestes barrières.

Les sorties sont autorisées :

- Pour les résidents non vaccinés (ou schéma vaccinal en cours), dépistage proposé à J7 ou J0 lors des sorties du 7 jours et plus,
- Cas contact : Isolement 7 jours même si 1^{er} test négatif (test immédiat et à J7 avec consentement),
- Cas positif : (isolement + 10 jours),
- Sensibilisation des résidents et de sa famille sur le respect des gestes barrières.

Les accueils de jour sont ouverts normalement

Les repas collectifs n'ont pas de mesures particulières, mais la distance physique doit être maintenue

Les admissions ne sont pas conditionnées à la vaccination, un dépistage est recommandé, il n'y a pas d'isolement lors de l'admission

Des conditions similaires seront appliquées pour **les séjours de répit et l'accueil des stagiaires**

Ce qui est maintenu :

- **Aération et ventilation naturelle des locaux,**
- Dépistage pour les professionnels non vaccinés,
- Maintien des gestes barrières : port du masque **en intérieur**, distance physique,
- Le port du masque en extérieur peut être mis en place par des mesures locales (sur les marchés par ex).

Cas contacts :

- Isolement 7 jours même si 1^{er} test négatif (test immédiat et à J7 avec consentement),
- Si cas positifs : (isolement + 10 jours soient 17 jours).

Ce qui est suspendu :

- Prise de température
- Port du masque en extérieur dans l'enceinte de l'établissement
- Limitation du nombre de personnes au m2 dans la limite du respect des gestes barrière

Pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un schéma vaccinal complet, (ou ayant été COVID + dans les 3 mois) un dépistage est recommandé chaque semaine à compter du 2 août. Tous les lundis entre 10h et 11h un dépistage sera proposé par Michèle Lefebvre dans le bureau des psychologues salle Hubert Vain aux Ateliers d'Etran (s'inscrire par mail : michele.lefebvre@apeidieppe.fr)

Vous remerciant toutes et tous, personnes accompagnées, professionnels et familles pour votre contribution à la mise en place des règles en vigueur, pour le bien-être et la santé de tous.

Cordialement,

Nancy Couvert

Directrice Générale

Le 26/07/2021

